



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M<sup>mes</sup> Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Le maire ouvre la séance en invitant les citoyens suivants à signer le Livre d'or de la Ville de Farnham :

**Marie-Ève Valiquette - Médaille d'argent aux jeux olympiques spéciaux provinciaux tenus en mars dernier au Saguenay**

Marie-Ève Valiquette se passionne depuis son jeune âge au patinage artistique. Elle a évolué rapidement en se consacrant pleinement à sa carrière sportive, malgré sa condition physique. Elle a remporté plusieurs médailles et trophées à travers les années aux compétitions locales et provinciales, mais également pour son implication en tant qu'aide monitrice. Elle a représenté la Ville de Farnham en participant à la présélection des Jeux du Canada et nous a par la suite fait l'honneur d'être porte-parole de l'édition 2019 du tournoi de golf de la Fondation du maire. Sa détermination a été à nouveau récompensée en mars dernier, alors qu'elle a remporté la médaille d'argent aux jeux olympiques spéciaux provinciaux tenus au Saguenay. Merci Marie-Ève de continuer de nous inspirer par ton parcours. Tu es un modèle d'accomplissement et de persévérance pour tous les athlètes farnhamiens!

**Florence Chalifoux - Participation aux Jeux du Québec d'hiver 2023 en curling féminin**

Florence Chalifoux a débuté le curling à l'âge de huit ans. À ce moment, elle était à peine plus lourde que la pierre, qui pèse 42 lbs. Elle a participé à plusieurs qualifications régionales, tournois juvénile et championnats provinciaux à travers les années. Habitée de performer dans équipes de joueuses plus âgées qu'elle, Florence évolue avec son équipe depuis trois saisons dans des ligues adultes au club de curling de Bedford afin développer son niveau de jeu. Elle a fait preuve d'audace lors des Jeux du Québec tenus cet hiver et a reçu la mention de la Frimousse d'or pour son esprit sportif et son incarnation des valeurs de la délégation Richelieu-Yamaska, tout en maintenant un niveau de performance élevé. Nous tenons à te féliciter Florence, pour ton cheminement. Bravo pour ta capacité de concentration et ton focus, qui font en sorte que tu réussis aussi bien dans ce type de sport.

**Éloïse St-Pierre - Participation aux Jeux du Québec d'hiver 2023 en gymnastique**

Éloïse St-Pierre fait de la gymnastique depuis l'âge de huit ans. Dès ses débuts, elle rejoint les rangs d'une équipe compétitive. Au cours des dernières années, Éloïse obtient plusieurs podiums, ainsi que de nombreuses médailles et rubans. On lui décerne la mention d'athlète ayant la meilleure gestion du stress en compétition. Elle se qualifie à trois reprises pour les Championnats Québécois et a participé à ses premiers Jeux du Québec cet hiver. Elle y réalise son souhait de terminer dans le top 50 au Québec et figure au quatrième rang lors de la compétition en équipe. Bravo Éloïse pour ta grande persévérance et ton désir de te surpasser à travers les défis !

**Mathis Robert - Participation aux Jeux du Québec d'hiver 2023 en hockey masculin**

Mathis Robert joue au hockey depuis qu'il a cinq ans. À sa cinquième année du primaire, il rejoint le programme de hockey scolaire des Titans de l'école du Verbe Divin à Granby, pour y participer ensuite à son entrée au secondaire en programme sport étude. Mathis fut le récipiendaire du prix Mathieu Darche à deux reprises, cette reconnaissance étant remise à un élève se démarquant par sa détermination, sa persévérance et sa constance dans ses études, tout en adoptant une éthique sans



reproche. Il fut également sélectionné pour faire partie de l'équipe de hockey Richelieu-Yamaska des Jeux du Québec, ce qui est un exploit en soit, car très peu de joueurs provenant du circuit scolaire furent sélectionnés pour y représenter leur région. Bravo Mathis pour ton leadership et ta détermination !

#### **Emma Chalifoux - Participation aux Jeux du Québec d'été 2022 en soccer**

Emma Chalifoux débute le soccer en 2014 au niveau récréatif et par la suite au niveau compétitif en 2018. Son équipe fait bonne figure en remportant plusieurs championnats, compétitions régionales et tournois à travers les années. Elle reçoit personnellement deux trophées du Gala annuel du Cosmos de Granby pour son apport à l'équipe. Emma participe même à une compétition régionale d'athlétisme lors de laquelle elle obtient d'excellents résultats et des médailles pour ses performances. Malgré une série de blessures qui l'ont privé de beaucoup de temps de jeu, Emma réussit à se tailler une place avec la sélection de Richelieu-Yamaska pour les Jeux du Québec de Laval l'été dernier par sa puissance, son endurance et son esprit d'analyse en situation de jeu. Pour la prochaine année, Emma jouera dans la nouvelle ligue de développement provincial, soit le plus haut niveau de compétition amateur pour les athlètes juvénile au Québec. Nous te souhaitons bonne continuation, Emma!

#### **Milyann Trépanier - Participation aux Jeux du Québec d'été 2022 en volleyball**

Milyann pratique le volleyball depuis son arrivée au secondaire, donc depuis six ans. Véritable sportive d'équipe, elle participe à plusieurs tournois parascolaires avec l'école Jean-Jacques Bertrand, en plus de faire un camp de développement, puis de se joindre à l'équipe Espoir de la délégation Richelieu-Yamaska. Parallèlement, elle obtient la mention de l'athlète de l'année à deux reprises. Elle a finalement été retenue à sa dernière année d'éligibilité pour l'équipe qui a représenté la région aux Jeux du Québec en 2022. Cette année, l'équipe des Lauréats du cégep de Saint-Hyacinthe pour qui elle évolue s'est qualifiée pour les provinciaux qui ont eu lieu à Baie-Comeau le 15 avril dernier. L'équipe de Milyann a terminé au 5<sup>e</sup> rang sur cinquante-quatre équipes. Au gala des Lauréats, elle a reçu le titre de l'athlète la plus persévérante de l'année. Conserve ta passion et ta persévérance Milyann. Ces belles qualités te permettront d'accomplir de nombreux exploits!

Il fait ensuite une courte présentation de l'état de la passerelle des Pionniers.

#### **Première période de questions**

Aucune des vingt-trois personnes présentes ne s'exprime.

**2023-197**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

68. Programme Véloce III - Demande de subvention - Volet entretien de la Route verte.

### **Procès-verbaux**

**2023-198**

#### **Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 3 et 17 avril 2023**

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 3 et 17 avril 2023.



CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 3 et 17 avril 2023 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 3 et 17 avril 2023.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

## Réglementation

2023-199

### **Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham.*

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham* afin de le mettre à jour et d'ajouter la directrice générale adjointe.

2023-200

### **Dépôt du projet de Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham**

Document : *Projet de Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham.*

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham.*

2023-201

### **Règlement sur le droit de préemption de la Ville de Farnham sur son territoire - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement sur le droit de préemption de la Ville de Farnham sur son territoire.*

M. Olivier Surprenant donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement sur le droit de préemption de la Ville de Farnham sur son territoire* afin de pouvoir assujettir certains immeubles à un droit de premier refus en faveur de la Ville lors de la vente de ces immeubles.

2023-202

### **Dépôt du projet de Règlement sur le droit de préemption de la Ville de Farnham sur son territoire**

Document : *Projet de Règlement sur le droit de préemption de la Ville de Farnham sur son territoire.*

M. Olivier Surprenant dépose le projet de *Règlement sur le droit de préemption de la Ville de Farnham sur son territoire.*



- 2023-203** **Règlement concernant la vidange systématique des fosses - Avis de motion**
- Document : *Projet de Règlement concernant la vidange systématique des fosses.*
- M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la vidange systématique des fosses* afin d'apporter des modifications permettant la sécurité des travailleurs.
- 2023-204** **Dépôt du projet de Règlement concernant la vidange systématique des fosses**
- Document : *Projet de Règlement concernant la vidange systématique des fosses.*
- M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement concernant la vidange systématique des fosses*.
- 2023-205** **Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux - Avis de motion**
- Document : *Projet de Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.*
- M. Jean-Yves Boulianne donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* afin de faire la mise à jour de ce règlement et ajouter des analyses économiques et techniques pour les projets présentés.
- 2023-206** **Adoption du projet de Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux**
- Document : *Projet de Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.*
- CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;
- CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;
- Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin
- ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.
- 2023-207** **Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Affectation du sol - Mixte) - Avis de motion**
- Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Affectation du sol - Mixte).*
- M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Affectation du sol - Mixte)* afin d'y apporter des modifications dans le cadre de l'implantation d'une nouvelle école et des modifications aux projets commercial et résidentiel de la rue Jacques-Cartier Sud.
- 2023-208** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Affectation du sol - Mixte)**
- Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Affectation du sol - Mixte).*



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Affectation du sol - Mixte)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2023-209      Adoption du Règlement 458-66 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C4-005)**

Document : *Règlement 458-66 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C4-005).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-66 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C4-005)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2023-210      Adoption du Règlement 654 relatif au traitement des élus municipaux**

Document : *Règlement 654 relatif au traitement des élus municipaux.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT que des avis publics de présentation du projet de règlement ont été publiés les 7 mars 2023 et 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT l'absence du maire à la séance du 3 avril 2023;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des élus municipaux que le *Règlement 654 relatif au traitement des élus municipaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

### Greffe et affaires juridiques

2023-211

#### Acquisition d'une partie du lot 5 370 121 du cadastre du Québec en prévision des travaux de réfection de la rue Jacques-Cartier

Document : Engagement de M<sup>me</sup> Nathalie Vallée et M. Sylvain Martel daté du 20 avril 2023.

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Nathalie Vallée et M. Sylvain Martel sont propriétaires du lot 5 370 121 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est propriétaire des lots 4 354 137, 4 354 170, 4 354 165, 4 354 190 et 4 354 188 du cadastre officiel du Québec, représentant le fonds de la rue Jacques-Cartier dont l'immeuble de M<sup>me</sup> Nathalie Vallée et M. Sylvain Martel fait face;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite procéder, en 2023, à des travaux de réfection complète de la rue Jacques-Cartier à partir de la rue Saint-Alphonse jusqu'à l'extrémité Sud des infrastructures (Terminant devant l'immeuble du 1084, rue Jacques-Cartier Sud);

CONSIDÉRANT le nouvel aménagement prévu de l'intersection de la rue Jacques-Cartier Sud et de la route 104;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec M<sup>me</sup> Nathalie Vallée et M. Sylvain Martel sur les modalités de cession d'une partie du lot 5 370 121 du cadastre du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition d'une partie du lot 5 370 121 du cadastre du Québec (Superficie de 102,4 m<sup>2</sup>) appartenant à M<sup>me</sup> Nathalie Vallée et M. Sylvain Martel, aux conditions suivantes :

- L'acquisition est faite pour la somme de 8 180 \$.
- L'acte notarié doit être signé au plus tard le 30 juin 2023.
- La Ville de Farnham s'engage à défrayer les frais suivants :
  - Le permis de lotissement.
  - Un certificat de localisation à jour lorsque la cession aura été effectuée (S'il y a présence d'un bâtiment construit sur le lot au moment de la transaction).
  - Les frais de dérogations mineures requises (Si la transaction a pour effet de rendre non conforme la propriété ou de la rendre plus dérogoire).

QUE la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres, soit mandatée afin de procéder au lotissement de cette partie ainsi qu'à la confection du certificat de localisation, aux frais de la Ville de Farnham.

QUE M<sup>e</sup> Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger l'acte d'acquisition et les actes de radiation et quittance d'hypothèque, s'il y a lieu, aux frais de la Ville de Farnham.





Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-700-00-721.

2023-212

**Cour municipale commune de Cowansville - Déménagement**

Document : Résolution 143-04-2023 de la Ville de Cowansville datée du 4 avril 2023.

CONSIDÉRANT l'entente pour l'établissement d'une Cour municipale commune en vigueur depuis le 21 octobre 1999 et modifiée le 3 septembre 2004;

CONSIDÉRANT le rapport du Conseil de la magistrature du Québec intitulé "La Cour municipale un tribunal judiciaire indépendant et impartial" transmis aux Municipalités à l'automne 2022;

CONSIDÉRANT qu'afin de suivre les recommandations dudit rapport, la Ville de Cowansville a l'opportunité de déménager la Cour municipale dans des nouveaux locaux qui conféreront un lieu indépendant pour la tenue des séances de Cour;

CONSIDÉRANT que par ce déménagement, la Ville de Cowansville offrira des locaux distincts pour la Cour municipale, ce qui permettra d'avoir une salle de Cour distincte afin d'éviter que la Cour siège dans la salle du conseil municipal, et ce, afin de donner les apparences d'impartialité requises et pour dresser un mur entre l'administration municipale, le greffe, le bureau du juge et la salle d'audience;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*;

CONSIDÉRANT que chacune des Municipalités parties à l'entente pour l'établissement d'une Cour municipale commune doit consentir par résolution au déménagement de la Cour municipale;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le déménagement de la Cour municipale commune de Cowansville dans un autre bâtiment sur le territoire de la Ville de Cowansville.

## Finances municipales

2023-213

**Signature des effets bancaires**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la trésorière, M<sup>me</sup> Julie Laguë, la directrice générale et greffière M<sup>me</sup> Marielle Benoit et la directrice générale adjointe M<sup>me</sup> Roxanne Roy Landry, soient autorisées à ouvrir ou modifier des comptes à la Caisse Desjardins de La Pommeraie Farnham.

QUE les personnes autorisées à signer les chèques et effets dans lesdits comptes sont :

M. Patrick Melchior, maire  
M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault, conseillère  
M. Daniel Campbell, conseiller  
M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette, conseillère  
M. Claude Benjamin, conseiller  
M. Olivier Surprenant, conseiller  
M. Jean-Yves Boulianne, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Laguë, trésorière



M<sup>me</sup> Marielle Benoit, directrice générale et greffière  
M<sup>me</sup> Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe

QUE la résolution 2021-606 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2023-214 Transferts budgétaires**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 17 avril 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Poste budgétaire de provenance	Montant		Poste budgétaire à augmenter	Montant
02-320-10-521	20 000 \$	À	02-320-10-141	7 000 \$
02-701-51-521	15 000 \$		02-690-10-141	20 000 \$
			02-701-51-141	8 000 \$
Total	35 000 \$		Total	35 000 \$

**2023-215 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023**

Document : Dossier de la trésorière daté du 18 avril 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette  
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Farnham s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

QUE la Ville de Farnham approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

QUE la Ville de Farnham s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du Programme.





QUE la Ville de Farnham s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Farnham atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**2023-216 Comptes à payer et états des revenus et dépenses au 25 avril 2023**

Documents : Listes de chèques et états des revenus et dépenses au 25 avril 2023.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 1 413 525,54 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 433 208,33 \$.

QUE les états des revenus et dépenses au 25 avril 2023 soient approuvés.

**2023-217 Conversion de l'éclairage au DEL - Paiement 1**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 13 avril 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 1 des travaux de conversion de l'éclairage au DEL à la compagnie Énergère au montant de 87 503,06 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 9 722,56 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

**2023-218 Mise en place d'une désinfection UV et remplacement du CCM à la station de traitement d'eau potable - Paiement 6**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 28 mars 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 6 des travaux de mise en place d'une désinfection UV et remplacement du CCM à la station de traitement d'eau potable à la compagnie Allen entrepreneur général inc. au montant de 117 362,88 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 13 040,32 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-722.



**2023-219 Club de patinage artistique de Farnham - Gala**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 29 mars 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la gratuité d'environ cent vingt heures de glace à l'aréna Madeleine-Aclair au Club de patinage artistique de Farnham pour le Gala du 29 avril et sa préparation.

QUE cette gratuité représente une valeur d'environ 2 880 \$.

**2023-220 Troupe de ballet jazz et classique de Farnham - Spectacle annuel**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 11 avril 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ à la Troupe de ballet jazz et classique de Farnham pour leur spectacle du 10 juin 2023.

QUE cette somme soit versée après la tenue de cet événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2023-221 Club de golf de Farnham - Drapeaux**

CONSIDÉRANT qu'un drapeau de la Ville de Farnham est installé sur le terrain du Club de golf de Farnham;

CONSIDÉRANT que celui-ci doit être remplacé;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire don de deux drapeaux de la Ville de Farnham au Club de golf de Farnham.

QUE ce don représente une valeur de 130 \$.

**Ressources humaines**

**2023-222 Semaine de travail - Employés cadres**

Document : Projet de lettre d'entente.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire se démarquer et être attractive pour de nouveaux talents;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes de la lettre d'entente à intervenir laissant la latitude aux employés cadres de faire leur trente-cinq heures par semaine sur quatre ou cinq jours.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

**2023-223**

**Directeur adjoint du Service des travaux publics - Description de tâches**

Document : Projet de description de tâches.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la description de tâches du directeur adjoint du Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la nouvelle description de tâches du poste de directeur adjoint du Service des travaux publics soit approuvée en date de ce jour.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit rédigée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

**2023-224**

**Contremaître grade 1 au Service des travaux publics - Description de tâches**

Document : Projet de description de tâches.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la description de tâches du contremaître grade 1 au Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la nouvelle description de tâches du poste de contremaître grade 1 au Service des travaux publics soit approuvée en date de ce jour.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit rédigée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

**2023-225**

**Fin de la période de probation de M. Sylvain Lapointe, contremaître grade 1 au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT que M. Sylvain Lapointe a été nommé à titre de contremaître grade 1 au Service des travaux publics le 18 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que M. Lapointe était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer la nomination de M. Sylvain Lapointe à titre de contremaître grade 1 au Service des travaux publics, rétroactivement au 18 janvier 2022.



**2023-226 Fin de la période de probation de M<sup>me</sup> Sara Ratté, inspectrice des bâtiments au Service de planification et aménagement du territoire**

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Sara Ratté a été embauchée à titre d'inspectrice des bâtiments au Service de planification et aménagement du territoire le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Ratté était soumise à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M<sup>me</sup> Sara Ratté à titre d'inspectrice des bâtiments au Service de planification et aménagement du territoire, rétroactivement au 11 avril 2022.

**2023-227 Fin de la période de probation de M<sup>me</sup> Gabrielle Tringle, commis à la taxation, aux revenus et à la perception au Service de la trésorerie**

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Gabrielle Tringle a été nommée à titre de commis à la taxation, aux revenus et à la perception au Service de la trésorerie le 9 mai 2022;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Tringle était soumise à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation se terminera dans les prochains jours;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer la nomination de M<sup>me</sup> Gabrielle Tringle à titre de commis à la taxation, aux revenus et à la perception au Service de la trésorerie, rétroactivement au 9 mai 2022.

**2023-228 Fin de la période de probation de M. Sammy Lacasse, journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et bâtiments**

CONSIDÉRANT que M. Sammy Lacasse a été embauché à titre de journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et bâtiments le 9 mai 2022;

CONSIDÉRANT que M. Lacasse était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation se terminera dans les prochains jours;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M. Sammy Lacasse à titre journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et bâtiments, rétroactivement au 9 mai 2022.

**2023-229 Démission de M<sup>me</sup> Catherine Rochefort, directrice du Service de planification et aménagement du territoire**

Document : Lettre de M<sup>me</sup> Catherine Rochefort datée du 12 avril 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M<sup>me</sup> Catherine Rochefort, effective le 19 avril 2023.

**2023-230      Embauche d'une employée temporaire au Service des travaux publics - Équipe parcs et bâtiments**

CONSIDÉRANT les travaux à être effectués durant la période estivale;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M<sup>me</sup> Marianne Tanguay à titre d'employée temporaire au Service des travaux publics - Équipe parcs et bâtiments, du 2 mai 2023 au 29 octobre 2023, ou pour une période maximale de cent quatre-vingts jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

**Communications et relations avec les citoyens**

**2023-231      Comité d'embellissement**

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un concours annuel visant à récompenser les efforts d'embellissement des propriétés;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de créer le Comité d'embellissement.

QUE ce Comité sera composé de deux élus municipaux, deux employés municipaux et quatre citoyens.

QUE M<sup>mes</sup> Nathalie Dépeault et Sylvie Ouellette y soient désignées.

**2023-232      Concours "Farnham la belle"**

Document : Dossier de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens daté du 12 avril 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham veut de nouveau inciter les propriétaires à embellir leurs propriétés;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de relancer le concours "Farnham la belle", ou sous toute autre dénomination, afin d'inciter les citoyens à embellir leurs immeubles lors de la saison estivale 2023.

QUE des prix d'une valeur totale de 975 \$ soient remis aux lauréats de ce concours.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-10-699.

**2023-233      Centre équestre thérapeutique Équi-Sens - Publicité**

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 22 mars 2023.



Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition d'un plan publicitaire d'une valeur de 500 \$ pour le tournoi de golf tenu le 8 juin 2023 à Farnham par le Centre équestre thérapeutique Équi-Sens.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-10-341.

## Projets

**2023-234**

### **Reconstruction de la Passerelle des Pionniers - Second avis**

Document : Dossier du chargé de projets daté du 6 avril 2023

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire obtenir un second avis quant aux options de reconstruction de la passerelle des Pionniers;

Le vote est demandé par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette.

M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault, M. Daniel Campbell, M. Olivier Surprenant et M. Patrick Melchior votent pour l'octroi du mandat.

M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette, M. Claude Benjamin et M. Jean-Yves Boulianne votent contre l'octroi du mandat.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU majoritairement d'accepter l'offre de la firme CIMA+ visant l'étude d'option concernant la reconstruction de la passerelle des Pionniers, incluant le relevé terrain et l'assujettissement environnemental au coût de 32 500 \$ excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-30-411.

## Travaux publics

**2023-235**

### **Marquage de chaussée 2023**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 21 mars 2023

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour le marquage de chaussée 2023 soit octroyé à la compagnie Lignes Maska au coût de 32 005,88 \$ excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-355-00-521.

**2023-236**

### **Pavage de la rue du Centenaire**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 30 mars 2023

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant





ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour le pavage de la rue du Centenaire soit octroyé à la compagnie MSA Infrastructures inc. au coût de 59 211 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

**2023-237**

**Présence d'amiante au 721, rue Principale Est - Mandat pour devis et inspection**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 12 avril 2023

CONSIDÉRANT que de l'amiante est présente dans ce bâtiment et que celle-ci doit être retirée avant les travaux de démolition;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin

Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le mandat de confection du devis de désamiantage du bâtiment sis au 721, rue Principale Est et l'inspection lors des travaux à la firme Les Services exp inc. au montant de 5 375 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-20-522.

**Planification et aménagement du territoire**

**2023-238**

**Travaux de prolongement de la rue Collins - Réception finale**

Document : Dossier du chargé de projets daté du 25 avril 2023.

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente est intervenu entre Immobilier STJL inc. et la Ville de Farnham pour le prolongement de la rue Collins;

CONSIDÉRANT que la réception provisoire a été effectuée le 13 juillet 2021 (Résolution 2021-446);

CONSIDÉRANT la recommandation de réception définitive des ouvrages par la firme Groupe Metta;

CONSIDÉRANT que le promoteur s'est engagé à céder le lot 6 415 831 du cadastre du Québec (Espace tampon) ainsi que le lot 6 415 821 du cadastre du Québec (Bassin de rétention) à titre de compensation pour fins de parc (Résolution 2021-135), en plus du lot 6 415 832 du cadastre du Québec (Rue);

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant

Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à la réception finale des travaux de prolongement de la rue Collins, effectués par le promoteur Immobilier STJL inc., sur les lots 5 354 080 et 6 415 832 du cadastre du Québec en date de ce jour.

QUE la Ville de Farnham décrète l'ouverture de cette partie de la rue Collins.

QUE la Ville de Farnham accepte la cession, sans frais, des réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial et/ou d'égout sanitaire sur les lots 5 354 080, 4 354 082 et 4 354 083 du cadastre du Québec, sans autre formalité.

QUE la Ville de Farnham accepte la cession, sans frais, des lots suivants :



Lot	Aménagement
6 415 832 du cadastre du Québec	Rue
6 415 831 du cadastre du Québec	Espace tampon
6 415 821 du cadastre du Québec	Bassin de rétention

QUE la circulation sera à double sens sur cette portion de la rue Collins.

QUE M<sup>e</sup> Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de préparer l'acte relatif à la cession de ces lots, aux frais de la Ville de Farnham.

QUE la garantie financière soit remise au promoteur dès que le marquage sera complété.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

QUE les honoraires de M<sup>e</sup> Lépine soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

**2023-239**

**Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement de mandat**

Document : Dossier de la conseillère en urbanisme daté du 22 mars 2023.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler le mandat de M. Frédéric Delorme au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans à compter du 6 avril 2023.

**2023-240**

**Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement de mandat**

Document : Dossier de la conseillère en urbanisme daté du 22 mars 2023.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler le mandat de M. Éric Marcotte au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans à compter du 6 avril 2023.

**2023-241**

**Demande de dérogation mineure - Lot 6 554 923 du cadastre du Québec (Autrefois le 1377, rue Principale Est)**

Document : Résolution CCU-230314-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2023.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'installation de deux poteaux en cour avant afin de prolonger le réseau de distribution électrique sur le lot 6 554 923 du cadastre du Québec afin d'alimenter les six bâtiments de type triplex;

CONSIDÉRANT qu'un plan a été soumis par Hydro-Québec après la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci ne peut être modifié;

CONSIDÉRANT qu'il serait possible d'installer le réseau de distribution électrique ailleurs sur le lot;



CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 24 mars 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise sur le lot 6 554 923 du cadastre du Québec visant à permettre le prolongement du réseau de distribution électrique en avant lot, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* l'interdisent.

**2023-242**

**Demande de dérogation mineure - 147-153, rue Saint-Louis**

Document : Résolution CCU-230314-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2023.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de construire un garage détaché en cour avant sur la propriété sise au 147-153, rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT qu'une remise est déjà présente sur le lot pour les locataires;

CONSIDÉRANT que huit cases de stationnement sont déjà disponibles pour les locataires;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 24 mars 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété sise aux 147-153, rue Saint-Louis, lot 4 355 625 du cadastre du Québec, visant à permettre la construction d'un garage détaché en cour avant, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* l'interdisent.

**2023-243**

**Demande de dérogation mineure - 2125-2129, rue Jacques-Cartier Sud**

Document : Résolution CCU-230314-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2023.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de construire un abri d'auto attenant à un garage détaché pour un total de cinq bâtiments accessoires sur la propriété, alors que la réglementation en vigueur permet l'implantation de trois bâtiments accessoires ainsi qu'un bâtiment accessoire supplémentaire (Garage détaché);

CONSIDÉRANT la superficie du terrain et l'espace disponible pour la construction;

CONSIDÉRANT que le projet de construction proposé ne nuit pas au voisinage;



CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 24 mars 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise aux 2125-2129, rue Jacques-Cartier Sud, lot 5 523 875 du cadastre du Québec, visant à permettre un total de cinq bâtiments accessoires, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent un maximum de trois bâtiments accessoires ainsi qu'un bâtiment accessoire supplémentaire.

**2023-244**

**Demande de dérogation mineure - Lot 6 415 831 du cadastre du Québec - Rue Collins**

Document : Résolution CCU-230314-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2023.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été acceptée par le conseil municipal par la résolution 2020-515 afin d'aménager un espace tampon végétalisé d'une largeur de 0 à 12,2 m pour créer un écran visuel et sonore entre l'usage résidentiel et industriel sur le lot 6 415 831 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle analyse du projet visée implique de modifier ladite dérogation mineure afin de retirer le critère d'écran sonore à la conception de la zone tampon;

CONSIDÉRANT que l'espace tampon à aménager sera végétalisé selon les normes en vigueur du *Règlement 458 de zonage*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 24 mars 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de modification de la dérogation mineure autorisée par la résolution 2020-515 pour le lot 6 415 831 du cadastre du Québec, visant à permettre l'aménagement d'un espace tampon végétalisé d'une largeur de 0 à 12,2 m pour créer un écran visuel entre l'usage résidentiel et industriel sur le lot 6 415 831 du cadastre du Québec, alors que l'article 24.9.1 du *Règlement 458 de zonage* spécifie qu'un espace tampon d'une largeur minimale de 15 m doit être aménagé.

QUE la résolution 2020-515 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2023-245**

**Demande de dérogation mineure - 266, rue Principale Est**

Document : Résolution CCU-230314-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2023.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.



CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre une enseigne posée à plat avec éclairage intérieur alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* stipulent que l'éclairage doit être externe;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée s'agence avec le style contemporain du bâtiment et est de qualité;

CONSIDÉRANT que l'éclairage interne proposé est individuel à chaque lettre et est diffus;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 24 mars 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 266, rue Principale Est, lot 4 354 494 du cadastre du Québec, visant à permettre l'installation d'une enseigne posée à plat avec éclairage interne, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* interdisent l'éclairage interne des enseignes.

#### 2023-246

#### **Demande de dérogation mineure - 130, rue du Domaine-Fontaine**

Document : Résolution CCU-230411-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 avril 2023.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la construction d'un garage détaché en cour avant sur la propriété sise au 130, rue du Domaine-Fontaine, alors que la réglementation en vigueur autorise les bâtiments accessoires en cours latérales et arrière seulement;

CONSIDÉRANT que la configuration du lot ne permet pas la construction et l'accès à un garage en cours latérales ou arrière;

CONSIDÉRANT qu'il ne serait pas possible de modifier la proposition pour être conforme aux règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 12 avril 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 130, rue du Domaine-Fontaine lot 4 353 696 du cadastre du Québec, visant à permettre la construction d'un garage détaché en cour avant, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent les bâtiments accessoires en cours latérales et arrière seulement.



2023-247

**Demande de dérogation mineure - Lot 4 355 686 du cadastre du Québec - Rue Jacques-Cartier Sud**

Document : Résolution CCU-230411-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 avril 2023

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la création d'un lot avec une largeur de 11,59 m, alors que la réglementation en vigueur prescrit une largeur de lot minimale de 18 m;

CONSIDÉRANT que la présente demande est non conforme à certains critères d'évaluation pour une demande de dérogation mineure édictés par l'article 2.1.3 du *Règlement 637 sur les dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que la proposition pourrait être modifiée pour être conforme aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 12 avril 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure pour le lot 4 355 686 du cadastre du Québec, visant la création d'un lot avec une largeur de 11,59 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prescrivent une largeur de lot minimale de 18 m.

2023-248

**Demande de dérogation mineure - Lot 4 980 248 du cadastre du Québec - Rue des Chevreuils**

Document : Résolution CCU-230411-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 avril 2023

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant sur le lot 4 980 248 du cadastre du Québec, alors que la réglementation en vigueur autorise les aires de stationnement en cours latérales ou arrière pour les bâtiments résidentiels trifamiliaux;

CONSIDÉRANT que la proposition permet de conserver un espace végétalisé et utilisable en cour arrière pour les futurs locataires;

CONSIDÉRANT que l'aire de stationnement serait près de la voie publique;

CONSIDÉRANT qu'aucun aménagement n'est suggéré pour créer un écran visuel entre l'aire de stationnement et la voie publique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;





CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 12 avril 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 4 980 248 du cadastre du Québec, visant à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent les aires de stationnement en cours latérales ou arrière pour les bâtiments résidentiels trifamiliaux, à la condition qu'une bande gazonnée avec plantation de 3 m de large soit aménagée entre la limite de propriété avant et l'aire de stationnement.

**2023-249**

**Demande de dérogation mineure - 1616 et 1656, rue Principale Est**

Document : Résolution CCU-230411-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 avril 2023.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre une distance de 0,5 m entre les bâtiments et les cases de stationnement pour le projet sur les propriétés sises aux 1616 et 1656, rue Principale Est, alors que la réglementation en vigueur prescrit une distance minimale de 3,5 m entre les cases de stationnement et les bâtiments;

CONSIDÉRANT que la proposition permet la conservation d'arbres matures;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 12 avril 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour les propriétés sises aux 1616 et 1656, rue Principale Est, lots 4 353 731 et 4 355 263 du cadastre du Québec, visant à permettre une distance de 0,5 m entre les bâtiments et les cases de stationnement, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prescrivent une distance minimale de 3,5 m entre les cases de stationnement et les bâtiments dans un projet intégré d'habitation.

**2023-250**

**Demande de certificat d'autorisation - Enseigne - 266, rue Principale Est**

Document : Résolution CCU-230314-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 14 mars 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne posée à plat sur la façade avant du bâtiment sis au 266, rue Principale Est et un éclairage interne au LED;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur en y rattachant la dérogation mineure présentée à la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation permettant l'installation d'une enseigne posée à plat sur la façade avant du bâtiment sis au 266, rue Principale Est avec un éclairage interne au LED, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**2023-251 Demande de projet intégré d'habitation - 1616 et 1656, rue Principale Est**

Document : Résolution CCU-230411-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 avril 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire sept résidences trifamiliales en projet intégré d'habitation sur les lots 4 353 731 et 4 355 263 du cadastre du Québec soit les propriétés sises au 1616 et 1656, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que le projet a été modifié et bonifié;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter le projet intégré d'habitation de sept triplex sur les lots 4 353 731 et 4 355 263 du cadastre du Québec soit les propriétés sises aux 1616 et 1656, rue Principale Est, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

**2023-252 Demande de permis - Rénovation - 636, rue Jacques-Cartier Sud**

Document : Résolution CCU-230411-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 avril 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de réaliser des travaux de rénovation extérieurs sur le bâtiment sis au 636, rue Jacques-Cartier Sud;

CONSIDÉRANT que les revêtements proposés de couleur gris pâle et gris foncé s'agencent au secteur;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés permettent la continuation des activités commerciales existantes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour des travaux de rénovation extérieurs sur le bâtiment sis au 636, rue Jacques-Cartier Sud, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et aux conditions suivantes :

- Qu'une plantation soit faite en façade avant du bâtiment principal ainsi que dans la bande gazonnée entre l'aire de stationnement et la voie publique.



- Qu'une plantation soit réalisée en façade latérale droite du bâtiment.
- Que la clôture installée pour camoufler les conteneurs soit d'une hauteur de 8 pi.

**2023-253**

**Demande de permis - Construction - 601-605, rue de la Traverse**

Document : Résolution CCU-230411-2 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 avril 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une remise sur la propriété sise aux 601-605, rue de la Traverse;

CONSIDÉRANT que la remise proposée est en déclin de couleur grise avec portes noires;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la construction d'une remise sur l'immeuble sis aux 601-605, rue de la Traverse, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

**2023-254**

**Demande de permis - Construction - 1540, rue Baron**

Document : Résolution CCU-230411-3 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 avril 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une remise sur la propriété sise au 1540, rue Baron;

CONSIDÉRANT que la remise proposée est en déclin de couleur gris pâle, similaire à la résidence;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la construction d'une remise sur l'immeuble sis au 1540, rue Baron, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

**2023-255**

**Demande de permis - Construction - 1640, rue Baron**

Document : Résolution CCU-230411-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 avril 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une remise sur la propriété sise au 1640, rue Baron;

CONSIDÉRANT que la remise proposée est en déclin de couleur grise s'agençant avec la maison;



CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la construction d'une remise sur l'immeuble sis au 1640, rue Baron, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

## Loisirs, culture et tourisme

2023-256

### Permis de vente de boissons alcoolisées - Événements 2023

Document : Résolution 2023-130 datée du 6 mars 2023.

CONSIDÉRANT la programmation des activités pour l'année 2023;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la vente et/ou le service de boissons alcoolisées, de midi à minuit, lors des activités suivantes :

Activité	Date	Lieu
Jeudi gourmand	6 juillet	Parc du Phénix (Vente et service)
Jeudi gourmand	13 juillet	Parc du Phénix (Vente et service)
Jeudi gourmand	20 juillet	Parc du Phénix (Vente et service)
Jeudi gourmand	27 juillet	Parc du Phénix (Vente et service)
Jeudi gourmand	3 août	Parc du Phénix (Vente et service)
Jeudi gourmand	10 août	Parc du Phénix (Vente et service)
Jeudi gourmand	17 août	Parc du Phénix (Vente et service)
Jeudi gourmand	24 août	Parc du Phénix (Vente et service)
Jeudi gourmand	31 août	Parc du Phénix (Vente et service)

QUE M<sup>me</sup> Roxanne Roy-Landry, directrice générale adjointe et directrice par intérim du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander les permis nécessaires à ces événements.

QUE la résolution 2023-130 soit abrogée à toutes fins que de droit.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-702-20-639 et 02-701-70-639.

2023-257

### Location d'une partie du lot 4 354 040 du cadastre du Québec - Rue Principale Est

Document : Projet de bail.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place des actions afin de favoriser la dynamisation du centre-ville;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault  
Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du bail à intervenir avec les propriétaires du lot 4 354 040 du cadastre du Québec pour la location d'une partie de celui-ci du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 1<sup>er</sup> octobre 2023.



QUE cet emplacement sera désigné Place Yamaska pendant la durée de ce bail.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-51-512.

**2023-258 Farnham Ale & Lager - 10<sup>e</sup> anniversaire**

Document : Lettre de M. Hugues Ouellet datée du 11 avril 2023.

CONSIDÉRANT les festivités entourant le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Farnham Ale & Lager prévue le 26 août prochain;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell  
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que, dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Farnham Ale & Lager prévue le 26 août prochain, les lots 6 319 003 et 6 498 153 du cadastre du Québec pourront être utilisés comme stationnement, aux conditions suivantes :

- Que Farnham Ale & Lager remette à la Ville de Farnham une preuve d'assurance responsabilité couvrant l'ensemble des potentiels risques inhérents à cette autorisation au moins dix jours avant sa tenue et prenne fait et cause pour la Ville de Farnham advenant toute réclamation.
- Que, s'il y a lieu, la remise en état des lots 6 319 003 et 6 498 153 du cadastre du Québec soit fait par Farnham Ale & Lager, à leurs frais.

QUE le conseil municipal prenne note que du bruit sera fait jusqu'à minuit lors de cet événement et demande aux citoyens leur collaboration afin de faire de cet événement un succès.

**2023-259 Farnham Ale & Lager - Exposition de voitures anciennes**

Document : Lettre de M. Hugues Ouellet datée du 11 avril 2023.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette  
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que dans le cadre d'une future exposition de voitures anciennes à être tenue en 2023, les lots 6 319 003, 6 498 150, 6 498 151 et 6 498 153 du cadastre du Québec pourront être utilisés comme site d'exposition et stationnement, aux conditions suivantes :

- Que Farnham Ale & Lager remette à la Ville de Farnham une preuve d'assurance responsabilité couvrant l'ensemble des potentiels risques inhérents à cette autorisation au moins dix jours avant sa tenue et prenne fait et cause pour la Ville de Farnham advenant toute réclamation.
- Que, s'il y a lieu, la remise en état des lots 6 319 003, 6 498 150, 6 498 151 et 6 498 153 du cadastre du Québec soit fait par Farnham Ale & Lager, à leurs frais.
- Que cet événement ne soit pas tenu les 8, 9 ou 10 septembre 2023.



## Représentation

2023-260

### **Piste cyclable - Rencontre**

Document : Facture de repas datée du 28 mars 2023.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la participation de M. Patrick Melchior à une rencontre sur l'avenir de la piste cyclable tenue le 28 mars 2023 à Saint-Jean-sur-Richelieu.

QUE les frais de déplacement et de repas soient remboursés.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

2023-261

### **Ville de Saint-Césaire - Tournoi de golf**

CONSIDÉRANT le partenariat de la Ville de Farnham avec la Ville de Saint-Césaire;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant

Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de déléguer MM. Patrick Melchior et Daniel Campbell (Ou tout autre élu) au tournoi de golf de la Ville de Saint-Césaire tenu le 9 juin 2023, au coût de 150 \$ par personne.

QUE M<sup>mes</sup> Nathalie Dépeault et Sylvie Ouellette (Ou tout autre élu) assisteront au souper au coût de 80 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2023-262

### **Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins - Tournoi de golf**

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant

Et APPUYÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de déléguer MM. Patrick Melchior et Claude Benjamin (Ou tout autre élu) au tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins tenu le 14 juin 2023, au coût de 250 \$ par personne.

QUE M<sup>mes</sup> Nathalie Dépeault et Sylvie Ouellette (Ou tout autre élu) assisteront au souper au coût de 150 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2023-263

### **Chambre de commerce de Brome-Missisquoi - Renouvellement d'adhésion**

Document : Facture de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi datée du 4 avril 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville de Farnham à la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi pour l'année 2023-2024, au coût de 281,69 \$, incluant les taxes.





QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-639.

## Ajout

2023-264

### Programme Véloce III - Demande de subvention - Volet entretien de la Route verte

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 40 984 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable est 11 775,78 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une représentante à signer cette demande;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne  
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que M<sup>me</sup> Julie Laguë, trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

### Seconde période de questions

Trois des dix-sept personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- État de l'ancienne église Saint-Romuald.
- Coût des travaux de la rue Donahue.
- Date de construction de l'usine de biométhanisation.
- Collecte du compost plus disponible pour les immeubles de six logements et plus.
- Signalisation de voie ferrée désaffectée.
- Bâtiment placardé sur le boulevard de Normandie Nord.
- Dommages aux infrastructures du boulevard de Normandie par les travaux de déneigement.
- Hauteur des bâtiments.
- Alimentation en eau potable des nouveaux développements.



- Enfouissement du réseau d'Hydro-Québec.

### Informations des conseillers

Le maire suppléant cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

#### **M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault**

- Concours Farnham la belle, à cœur ma demeure en fleurs! Les membres du comité d'embellissement lancent la cinquième édition du concours visant à reconnaître les efforts d'embellissement horticole à Farnham. Une nouvelle catégorie s'ajoute cette année, soit : les balcons fleuris, qui permettra également aux locataires de participer au concours. Des prix totalisant 975 \$ seront remis aux gagnants. Pour participer, les citoyens et commerçants devront faire parvenir des photographies numériques de leurs aménagements paysagers au Service des communications et relations avec les citoyens au plus tard le 5 août prochain. Participez en grand nombre!
- Le Service de sécurité incendie organise des visites de prévention résidentielles, qui sont requises par le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique du Québec. Ces visites ont pour but ultime de réduire les incendies et leurs conséquences dévastatrices. Ainsi, d'ici à la mi-octobre, nos pompiers se présenteront à votre porte en uniforme, clairement identifiés. Lors de leur visite, ils s'assureront de la présence d'un avertisseur de fumée fonctionnel sur tous les étages du bâtiment et vérifieront les extincteurs et les détecteurs de monoxyde de carbone. Ils vous transmettront également des conseils concernant le chauffage, l'électricité, le plan d'évacuation, les activités de friture et le dégagement des issues. Enfin, ces visites permettront de mettre à jour la banque de données pour la centrale 911. Si vous êtes absent, l'équipe laissera un accroche-porte à votre domicile. Il sera important de communiquer rapidement avec eux afin de prendre rendez-vous pour une visite. Nous vous demandons également de conserver l'accroche-porte et de le remettre aux pompiers lors de leur prochaine visite à votre domicile. Merci de votre collaboration!

#### **M. Daniel Campbell**

- Pour une deuxième année, la Ville de Farnham invite la population à participer au Défi Pissenlits, lancé par la compagnie Miel & Co, afin de permettre aux abeilles de bénéficier des premières fleurs de l'année. Le Défi Pissenlits invite les Québécois à retarder la tonte de leur gazon de quelques jours à deux semaines afin d'offrir aux pollinisateurs nectar et pollen des fleurs de pissenlits. Consultez notre site web pour les détails.

#### **M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette**

- Période de ventes de garage, petit rappel à l'effet que la période officielle de ventes de garage aura lieu du vendredi 19 mai au lundi 22 mai prochain. Sachez qu'aucun permis n'est requis.

#### **M. Claude Benjamin**

- Nos parcs et plateaux sportifs extérieurs sont maintenant ouverts! Profitez des installations mises à votre disposition. Rendez-vous sur notre site Internet dans la section loisirs afin de connaître la liste de nos parcs, espaces verts et plateaux sportifs.



**M. Olivier Surprenant**

- Jardinons VERT l'été le samedi 13 mai, dès 8 h. La Ville de Farnham organise l'événement Jardinons VERT l'été, qui consistera à offrir aux citoyens et citoyennes des arbres, des arbustes, des vivaces, des plants de fines herbes, des légumes de jardin et des semences et ce, gratuitement. L'activité aura lieu le samedi 13 mai, dès 8 h, à la Station-Pierre-Bériaux (313, rue de l'Hôtel-de-Ville). Le tout est offert aux résidents de Farnham (Preuve de résidence requise). Aucune inscription n'est nécessaire. Distribution selon le principe du premier arrivé. Nombre maximal de quatre plants par personne. N'oubliez pas d'apporter vos sacs pour le transport. Pour connaître la liste des variétés disponibles, rendez-vous sur notre site Internet.
- Le 17 mai sera la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie de la fondation Émergence. Nous sommes chanceux au Québec d'avoir une ouverture à la différence.

**M. Jean-Yves Boulianne**

- Installation d'une piscine, d'un spa, d'un bassin aquatique ou d'un lac artificiel, savez-vous que plusieurs règles encadrent l'installation d'une piscine, d'un spa, d'un bassin aquatique ou d'un lac artificiel? En effet, un certificat d'autorisation est requis pour ces installations, afin d'en assurer la conformité à la réglementation municipale et aux normes de sécurité adoptées par le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* par le gouvernement du Québec. L'application de ces normes vise à réduire les risques de noyade, en contrôlant et en protégeant les accès. Pour plus d'informations, communiquez avec le Service de planification et aménagement du territoire.

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 20.

---

Marielle Benoit, OMA  
Directrice générale et greffière

---

Patrick Melchior  
Maire